



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/51/950/Add.7 9 décembre 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session Point 157 de l'ordre du jour Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

> RÉNOVER L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : UN PROGRAMME DE RÉFORMES

> > Rapport du Secrétaire général

Additif

Assemblée du millénaire

97-35434 (F) /...

- 1. Au paragraphe 91 de son rapport intitulé "Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes" (A/51/950), le Secrétaire général a proposé de désigner la session de l'Assemblée générale qui se tiendrait en l'an 2000, à l'aube du nouveau siècle et du nouveau millénaire, "Assemblée du millénaire", dont une partie, tenue au sommet, serait consacrée à un examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies face aux perspectives qui s'offrent et aux problèmes qui se posent pour l'avenir. Le débat de haut niveau de l'Assemblée du millénaire pourrait s'intituler "Sommet du millénaire".
- La Commission spéciale au niveau ministériel proposée par le Secrétaire général dans son rapport (par. 89) pourrait apporter une contribution essentielle au succès de l'Assemblée du millénaire. Par ailleurs, il convient de souligner que les États Membres ont déjà demandé diverses activités pour l'an 2000, notamment une session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner et d'évaluer la suite donnée aux documents adoptés par le Sommet mondial pour le développement social; une assemblée plénière de haut niveau chargée d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et du Programme d'action de Beijing, cinq ans après son adoption, et la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. On envisage également la possibilité de tenir une troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Des activités et manifestations d'examen et d'évaluation des stratégies et politiques de paix, de progrès et de justice sociale seront également prévues sans aucun doute aux niveaux national, régional et interrégional. L'Assemblée du millénaire pourrait s'appuyer sur toutes ces activités et en marquer l'aboutissement, de manière à dégager une vision pour l'Organisation des Nations Unies à l'aube du nouveau millénaire.
- 3. Il serait bénéfique, voire essentiel, d'assurer, pour le Sommet du millénaire, une participation de niveau élevé. Le Secrétaire général tient à souligner qu'il est important d'encourager des chefs d'État et de gouvernement à y participer. Les délibérations permettraient de dégager, pour l'ensemble du système des Nations Unies, les directives nécessaires alors que s'ouvre le XXIe siècle.
- 4. En ce qui concerne le choix des dates de l'Assemblée du millénaire, le mécanisme préparatoire que l'Assemblée générale mettrait en place à cet effet serait l'instance appropriée pour examiner ces détails entre autres. L'Assemblée pourrait créer un comité plénier ad hoc qui s'occuperait de tous les aspects pratiques de la préparation de cette session historique.
- 5. Nombre de manifestations marqueront l'aube du nouveau millénaire dans le monde entier, mais nulle d'entre elles n'aura l'universalité de l'Assemblée du millénaire. Cette session extraordinaire pourrait être considérée comme l'apogée des célébrations du nouveau millénaire. Si l'Organisation des Nations Unies ne célébrait pas dûment le nouveau millénaire, on pourrait y voir à la fois une omission majeure et une occasion manquée.
